

Réclamation entrée deux fois — les trois façons de faire

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 29/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. L'organisation, les dossiers, les personnes et les chiffres sont inventés. **Aucune des façons de faire n'a été appliquée avant que le client ait choisi.**

La procédure du service date la recevabilité sur la date d'arrivée. Elle ne dit pas laquelle quand la même réclamation entre par deux canaux : c'est ce point-là qui n'était pas encore défini.

Les façons de faire, posées au client

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Retenir la première arrivée et joindre les pièces de la seconde	La date la plus favorable au contribuable	Il ignore que sa seconde pièce est retenue	Écartée par le service

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Instruire deux réclamations distinctes	Chaque entrée reçoit sa réponse	Double instruction, et risque de deux réponses divergentes	Écartée par le service
Une réclamation datée du 12, pièces réunies, accusé qui liste ce qui est retenu	La date la plus ancienne gardée, et le contribuable informé	Un accusé de plus à éditer	Recommandée, puis validée

Combien de fois le cas se présente

Période	Réclamations entrées deux fois	Dont par deux canaux différents
Cinq derniers exercices	96	71
Dont le dernier exercice	31	27

Le chiffre est ce qui transforme un arbitrage ponctuel en règle : **31 doubles entrées sur le seul dernier exercice** valent une entrée dans la procédure, et le service le décide en connaissant le volume.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.